

Date de séance : 20 mars 2026
Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 28
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ (arrivé 19 heures 27), Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procuration : M. Alexandre KARAA à Mme Angélique DARLAVOIX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mélanie FAIVRE

N°2602

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales disposant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur,

CONSIDERANT que, pour la commune de Gargenville, le nombre d'adjoints ne peut donc excéder 8,

CONSIDERANT la proposition de fixer le nombre d'adjoints au maire à 8,

Ayant pris connaissance du rapport exposant les raisons de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'Unanimité,

Avec 23 Voix Pour et 6 Abstentions (Jean LEMAIRE, Alexandra RAVÉ, Jean-François MARIANI, Mélissa NAIT-BEKKOU, Alexandre KARAA, Angélique DARLAVOIX)

FIXE à 8 le nombre d'adjoints au maire de la commune de Gargenville.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 20/03/2026

Délai de recours :
2 mois à compter de la date
de publication

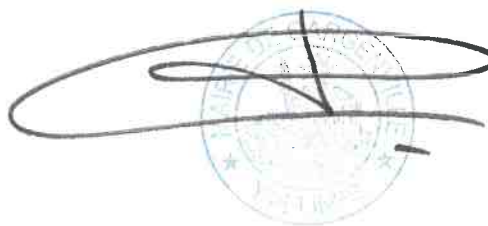
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du

Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a castle tower, surrounded by the text 'VILLE DE GARGENVILLE' and 'YVELINES' at the bottom, with two stars on either side.

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a castle tower, surrounded by the text 'VILLE DE GARGENVILLE' and 'YVELINES' at the bottom, with two stars on either side.